

Résolutions adoptées par la dixième assemblée générale de l'UICN

New Delhi, 1969

9. Recherches sur les populations d'animaux sauvages

Attendu qu'il y a des populations d'animaux sauvages, en particulier les carnivores, les primates et les ongulés, qui constituent des ressources naturelles de grande valeur,

attendu qu'un grand nombre de ces populations subissent des pressions importantes sous l'effet de la détérioration du milieu naturel, de la transformation des attitudes et des habitudes humaines, et de la capture ou de la chasse à des fins commerciales et alimentaires, et

attendu que les données relatives aux populations, indispensables à l'établissement de programmes solides de conservation et d'aménagement, ne sont que rarement disponibles,

la **IOe Assemblée générale de l'UICN** réunie **3** La Nouvelle-Delhi en novembre 1969

decide que

1. l'UICN doit encourager et soutenir pleinement un programme mondial d'études sur le terrain afin de déterminer l'état des populations, l'écologie et la biologie de la reproduction des mammifères sauvages qui sont menacés et, ou sujets à de fortes pressions de populations.
2. l'UICN recommande aux pays développés de financer ces études par l'intermédiaire d'organisations de financement publiques ou privées.
3. l'UICN contribue à traduire les résultats de ces recherches en des mesures rationnelles de conservation.